

trateur et des postes de rang supérieur en proposant la candidature d'un plus grand nombre de femmes et en collaborant avec le Secrétaire général à l'application des mesures de recrutement indiquées dans la présente résolution;

6. *Prie* le Corps commun d'inspection de suivre l'application des dispositions de la présente résolution ayant trait aux réformes concernant la politique du personnel et à l'augmentation du nombre des femmes occupant des postes d'administrateur et des postes de rang supérieur dans les organismes des Nations Unies et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à partir de sa trente-cinquième session;

## IV

1. *Prie* le Secrétaire général de définir les qualifications nécessaires pour les classes de début et les classes maximales correspondant aux différents groupes professionnels de la catégorie des services généraux à Genève, sur la base des classes équivalentes pour les mêmes groupes professionnels à New York, et d'achever le classement des postes de ladite catégorie à Genève avant le 30 avril 1979;

2. *Prie en outre* le Secrétaire général d'appliquer les recommandations que le Corps commun d'inspection a formulées dans son rapport relatif au personnel des services généraux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ayant leur siège à Genève<sup>109</sup> et qui sont de nature à améliorer l'efficacité du recrutement et la productivité du travail des agents des services généraux à Genève, en coopération avec les institutions spécialisées, compte dûment tenu de la nécessité de faire des économies qui est mentionnée dans le rapport du Comité administratif de coordination<sup>110</sup> ainsi que des commentaires que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulés aux paragraphes 43 à 47 de son premier rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session<sup>111</sup>.

90<sup>e</sup> séance plénière  
20 décembre 1978

<sup>109</sup> Voir A/33/129.

<sup>111</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément n° 7 (A/33/7 et Add.1 à 39), document A/33/7.

### 33/180. Décisions intérimaires concernant le budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979

## A

## OUVERTURE DE CRÉDITS RÉVISÉE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

*L'Assemblée générale*

Décide que, pour l'exercice biennal 1978-1979, le crédit de 985 913 300 dollars des Etats-Unis qu'elle a ouvert par sa résolution 32/213 A du 21 décembre 1977 est augmenté, à titre de mesure intérimaire, en attendant qu'elle examine à la reprise de sa trente-troisième session le reste des crédits additionnels qui pourront être demandés, d'un montant de 10 459 600 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit :

	<i>Credits ouverts par la résolution 32/213 A</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Credits révisés</i>
<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<b>TITRE PREMIER. — Politiques, direction et coordination d'ensemble</b>			
1 <sup>er</sup> . Politiques, direction et coordination d'ensemble . . .	20 109 300	1 067 100	21 176 400
TOTAL, TITRE PREMIER	20 109 300	1 067 100	21 176 400
<b>TITRE II. — Activités politiques et maintien de la paix</b>			
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix . . . . .	48 096 600	1 724 300	49 820 900
TOTAL, TITRE II	48 096 600	1 724 300	49 820 900
<b>TITRE III. — Affaires politiques, tutelle et décolonisation</b>			
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation . . . . .	9 732 600	27 000	9 759 600
TOTAL, TITRE III	9 732 600	27 000	9 759 600
<b>TITRE IV. — Activités économiques et sociales et humanitaires</b>			
4. Organes directeurs (activités économiques et sociales) . . . . .	5 803 100	36 400	5 839 500
5A. Département des affaires économiques et sociales . .	43 926 900	—	43 926 900

Chapitres	Credits ouverts par la résolution 32/213 A	Augmentations ou (diminutions)	Credits révisés
		Dollars des Etats-Unis	
5B. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales .....	6 196 300	—	6 196 300
5C. Département des affaires économiques et sociales internationales .....	333 600	649 100	982 700
5D. Département de la coopération technique pour le développement .....	37 500	-	37 500
5E. Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales .....	22 700	—	22 700
5F. Directeur général au développement et à la coopération économique internationale .....	482 500	—	482 500
6. Commission économique pour l'Europe .....	19 014 200	—	19 014 200
7. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique .....	19 404 800	—	19 404 800
8. Commission économique pour l'Amérique latine ...	24 370 900	—	24 370 900
9. Commission économique pour l'Afrique .....	23 679 000	44 300	23 723 300
10. Commission économique pour l'Asie occidentale ...	10 566 000	—	10 566 000
11A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	37 758 600	—	37 758 600
11B. Centre du commerce international .....	6 504 800	—	6 504 800
12. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel .....	60 114 700	(1 616 400)	58 498 300
13A. Programme des Nations Unies pour l'environnement .....	8 766 400	20 000	8 786 400
13B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) .....	5 101 500	20 000	5 121 500
14. Contrôle international des drogues .....	5 312 200	(178 300)	5 133 900
15. Programme ordinaire d'assistance technique .....	23 055 800	—	23 055 800
16. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés .....	19 711 700	—	19 711 700
17. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe .....	2 826 700	—	2 826 700
TOTAL, TITRE IV	322 989 900	(1 024 900)	321 965 000
 <i>TITRE V. — Droits de l'homme</i>			
18. Droits de l'homme .....	7 577 700	721 700	8 299 400
TOTAL, TITRE V	7 577 700	721 700	8 299 400
 <i>TITRE VI. — Cour internationale de Justice</i>			
19. Cour internationale de Justice .....	6 126 700	1 500	6 128 200
TOTAL, TITRE VI	6 126 700	1 500	6 128 200
 <i>TITRE VII. — Activités juridiques</i>			
20. Activités juridiques .....	8 802 100	264 500	9 066 600
TOTAL, TITRE VII	8 802 100	264 500	9 066 600
 <i>TITRE VIII. — Services communs</i>			
21. Information .....	37 260 000	233 200	37 493 200
22. Administration, gestion et services généraux .....	161 252 500	6 544 700	167 797 200
23. Services de conférence et bibliothèques .....	150 126 000	488 400	150 614 400
TOTAL, TITRE VIII	348 638 500	7 266 300	355 904 800

<i>Chapitres</i>	<i>Credits ouverts par la résolution 32/213 A</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Credits revises</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<i>TITRE IX. — Dépenses spéciales</i>			
24. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies .....	16 817 000	—	16 817 000
TOTAL, TITRE IX	16 817 000	—	16 817 000
<i>TITRE X. — Contributions du personnel</i>			
25. Contributions du personnel .....	151 018 000	741 100	151 759 100
TOTAL, TITRE X	151 018 000	741 100	151 759 100
<i>TITRE XI. — Dépenses d'équipement</i>			
26. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien .....	46 004 900	(329 000)	45 675 900
TOTAL, TITRE XI	46 004 900	(329 000)	45 675 900
TOTAL GÉNÉRAL	985 913 300	10 459 600	996 372 900

*91<sup>e</sup> séance plénière  
21 décembre 1978*

## B

### PRÉVISIONS DE RECETTES RÉVISÉES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

#### *L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice biennal 1978-1979, les prévisions de recettes qu'elle a approuvées par sa résolution 32/213 B du 21 décembre 1977 sont augmentées, à titre de mesure intérimaire, en attendant qu'elle examine à la reprise de sa trente-troisième session le reste des prévisions de recettes révisées qui pourront être proposées, d'un montant de 3 597 400 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit :*

<i>Chapitres des recettes</i>	<i>Montants approuvés dans la résolution 32/213 B</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Montants revises</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<i>TITRE PREMIER. — Recettes provenant des contributions du personnel</i>			
1 <sup>er</sup> . Recettes provenant des contributions du personnel ...	154 304 600	807 500	155 112 100
TOTAL, TITRE PREMIER	154 304 600	807 500	155 112 100
<i>TITRE II. — Autres recettes</i>			
2. Recettes générales .....	12 807 000	2 414 800	15 221 800
3. Activités productrices de recettes .....	7 006 600	375 100	7 381 700
TOTAL, TITRE II	19 813 600	2 789 900	22 603 500
TOTAL GÉNÉRAL	174 118 200	3 597 400	177 715 600

*91<sup>e</sup> séance plénière  
21 décembre 1978*

## C

## EXÉCUTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

*L'Assemblée générale*

*Prie* les Etats Membres, en attendant qu'elle prenne une décision à la reprise de sa trente-troisième session sur le montant total de l'ouverture de crédits révisée et des prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 1978-1979, de verser, pour couvrir les dépenses de l'Organisation en 1979, des avances du même montant que celui des contributions mises en recouvrement auprès d'eux pour 1978.

91<sup>e</sup> séance plénière  
21 décembre 1978

**33/181. Locaux du Centre international de Vienne***L'Assemblée générale.*

*Rappelant* sa résolution 3350 (XXIX) du 18 décembre 1974, dans laquelle elle a accueilli favorablement l'invitation du Gouvernement autrichien tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies utilise les installations disponibles au Centre du Donaupark (Centre international de Vienne), et sa résolution 3529 (XXX) du 16 décembre 1975, dans laquelle elle a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'inclusion de Vienne dans le plan des conférences,

*Rappelant également* sa résolution 31/194 du 22 décembre 1976, dans laquelle elle a notamment prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de sa trente-troisième session, des propositions concrètes de nature à permettre l'utilisation la plus rationnelle et la plus économique possible du Centre du Donaupark (Centre international de Vienne),

*Notant* que le Centre international de Vienne sera inauguré pendant l'été de 1979,

*Consciente* de la nécessité de tirer le meilleur parti des bureaux et des installations de conférence mis à la disposition de l'Organisation des Nations Unies au Centre international de Vienne,

*Prenant acte* du rapport du Secrétaire général sur les locaux au Centre du Donaupark (Centre international de Vienne)<sup>112</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>113</sup>,

*Exprimant sa gratitude* au Gouvernement et au peuple autrichiens pour avoir construit le Centre international de Vienne aux frais de l'Autriche et pour avoir mis des bureaux et des installations de conférence à la disposition de l'Organisation des Nations Unies sans lui demander de loyer,

1. *Réaffirme* sa résolution 31/194 et prie le Secrétaire général d'appliquer intégralement les dispositions énoncées aux paragraphes 2, 3 et 5 de cette résolution;

2. *Approuve* la décision du Secrétaire général relative à la tour A-2, qui figure au paragraphe 10 de son rapport;

3. *Prend acte* de la déclaration faite par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son rapport, selon laquelle les unités administratives de New York et de Genève dont l'Assemblée générale a déjà approuvé le transfert à Vienne ainsi que les grandes unités administratives qui sont déjà installées dans cette ville auront besoin de la plupart des

locaux mis à la disposition de l'Organisation des Nations Unies au Centre international de Vienne, et approuve l'intention du Secrétaire général de porter à nouveau la question à l'attention de l'Assemblée pour qu'elle l'examine s'il apparaît par la suite qu'il reste encore au Centre des locaux innocupés;

4. *Approuve* les demandes de crédits additionnels présentées par le Secrétaire général aux paragraphes 38 et 39 de son rapport, telles qu'elles ont été modifiées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

5. *Prie* le Secrétaire général de continuer à examiner la question du renforcement adéquat des services d'appui nécessaires à Vienne et de faire rapport sur la question à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session.

91<sup>e</sup> séance plénière  
21 décembre 1978

**33/203. Mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies***L'Assemblée générale.*

*Rappelant* que, par sa résolution 3043 (XXVII) du 19 décembre 1972, elle a institué un nouveau mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies de nature à permettre l'établissement d'un budget-programme,

*Rappelant également* que, par la même résolution, elle a décidé de suivre constamment l'application de ce nouveau mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies,

*Ayant présent à l'esprit* que, dans le projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983 établi par le Secrétariat<sup>114</sup>, les données financières ont été regroupées sous les rubriques "Politiques d'ensemble", "Activités de fond" et "Activités autres que de fond" et qu'on a fait de même dans le rapport pertinent du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>115</sup>,

*Tenant compte* du fait que, dans sa résolution 32/210 du 21 décembre 1977, elle a notamment prié le Secrétaire général, lorsqu'il établirait le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, de présenter un résumé du projet de budget contenant les renseignements mentionnés dans ladite résolution,

1. *Prie* le Secrétaire général d'indiquer, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, ses vues sur l'utilité de fournir à l'avenir, dans le résumé

<sup>112</sup> A/C.5/33/39 et Corr.2.

<sup>113</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément n° 7 (A/33/7 et Add.1 à 39), document A/33/7/Add.20.

<sup>114</sup> *Ibid.*, Supplément n° 6 (A/33/6/Rev.1), chap. 3.

<sup>115</sup> A/33/345.